

# Compte rendu de la séance du mercredi 07 avril 2021

Présents : Georges TINET, Jacqueline BOUYGES, Jean-François LAMOUREUX, Florence GRAVA, Jérôme PLAZANET, Fabienne DUCHER, Yves BERNARDI, Francis HILLAIRE, Marie-Line MARIANY, Lydie PLANCHE, Sabine CHABANON, Thierry CHAFER, Christelle PANAFIEU, Yannick DETRE, Thomas VIGOUROUX, Jérémy CUBIZOLLE

Procurations : Sandra CAMPESE par Christelle PANAFIEU

Absents : Fabrice BALDO, Manon COURTINE

Secrétaire(s) de la séance : Jacqueline BOUYGES

## Ordre du jour :

Budget principal et cantine scolaire 2021

Affectations des résultats 2020

Vote des taux des taxes foncières

Travaux place d'Orléans – phase 2

Enfouissement des réseaux télécoms

Création d'un poste adjoint administratif

Personnel et élus : frais de mission

Subventions

Placements du solde du legs du Docteur Bournerie

Achat d'une licence pour débit de boissons

Délégations au Maire

Questions diverses

Lecture faite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## Délibérations du conseil :

### Budget Principal 2021 ( DE 14 2021)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget principal 2021 équilibré à 1 575 155 € en section de fonctionnement et 1 000 389 € en section d'investissement.

### Affectation du résultat 2020 budget principal ( DE 15 2021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges TINET, Maire, constatant que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 446 442,48 €, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : 350 000 € en section d'investissement et le solde 96 442,48 € repris en section de fonctionnement.

### Vote du taux des taxes foncières ( DE 16 2021)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux de contributions directes applicables en 2021 qui restent identiques à ceux pratiqués en 2020 :

Taxe foncière sur le bâti	: 41,99 %
Taxe foncière sur le non bâti	: 61,58 %

### Budget Cantine Scolaire 2021 ( DE 17 2021)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget cantine scolaire 2021 équilibré à 84 120 € en section de fonctionnement et 2 751 € en section d'investissement.

### Enfouissement des réseaux télécoms place rue d'Orléans tr 2 ( DE 19 2021)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications, rue d'Orléans (tranche 2), en coordination avec les réseaux électriques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1°) d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire,
- 2°) de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC,
- 3°) de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme.
- 4°) de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 4 600 € HT soit 5 520,00 € TTC et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG.
- 5°) de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du FIC pour l'enfouissement du réseau Orange.
- 6°) d'autoriser le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier,
- 7°) de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

### Affectation du résultat 2020 Cantine Scolaire ( DE 18 2021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence Monsieur Georges TINET, Maire, constatant que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 20 670,26 € décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : 2 550,00 € en section d'investissement et le solde de 18 120,26 € en section de fonctionnement.

### Création d'un poste d'Adjoint administratif ( DE 20 2021)

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, de créer un poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

### Frais de mission, stages et formations ( DE 21 2021)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les conditions de prises en charge des frais de mission, de stage et de formation pour les agents territoriaux et pour toutes autres personnes collaborant aux missions de service public, notamment les élus.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 02 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, qu'à compter du 1er avril 2021 :

- d'approuver le remboursement des frais de déplacement :
  - o - sur la base de ceux réellement engagés et justifiés,
  - o - dans la limite des plafonds.
- de préciser, qu'en l'absence de modifications réglementaires des dispositions précisées ci-dessus, toute revalorisation ultérieure des montants indiqués dans la présente délibération sera automatiquement appliquée, sans nouvelle délibération du Conseil Municipal.

### Subventions aux associations ( DE 22 2021)

Le Conseil Municipal, après étude des demandes par la commission « vie associative/culturelle », décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'attribuer, pour 2021, les subventions suivantes :

AMICALE DE LA CHAPELLE DES MINEURS	200,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	350,00 €
ASSOCIATIONS DES DONNEURS DE SANG	200,00 €
AZ ARTS	200,00 €
CLUB ANIMATION VIEUX BOURG	200,00 €
CLUB RENCONTRE AMITIE	200,00 €
CLUB SPORTIF AUZATOIS	1 100,00 €
DE FIL EN AIGUILLE	200,00 €
FANFARE DE SAINT GERMAIN-LEMBRON	900,00 €
FNACA	100,00 €
FNATH	200,00 €
LA BOULE COMBELLOISE	200,00 €
LE GRAND BLEU	1 000,00 €
LES GAZELLES ASSOCIATION	200,00 €
MOSAIQUE CULTURELLE	200,00 €
PETANQUE AMICALE COMBELLOISE	200,00 €
PETANQUE COMBELLOISE	200,00 €
CLUB RECREATIF	200,00 €
SAUVEGARDE DES CHEVALEMENTS	200,00 €
SOCIETE CHASSE COMMUNALE	200,00 €
SOCIETE PECHE (APPMA Auzat la Combelle)	200,00 €
CLUB DE MINERALOGIE	200,00 €
FESTIVITES DES JEUNES COMBELLOIS	200,00 €
ANGEL'S COUNTRY	200,00 €
ECHO DES TERRILS	200,00 €
Les Amis de l'école primaire de la Combelle	500,00 €
AUTO CROSS DU BASSIN	200,00 €
ASSOC PARENTS D'ELEVES D'AUZAT	500,00 €
US Bassin Minier	3 200,00 €

### Subvention à la Mission Locale pour le FLAJ ( DE 23 2021)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser une participation de 230 € à la Mission Locale à utiliser pour le Fonds Local d'Aide aux Jeunes (F.L.A.J.), pour l'année 2021.

### Placement du solde du legs du Docteur Bournerie ( DE 24 2021)

Considérant les informations données, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas placer le solde du legs du Docteur BOURNERIE fixé à la somme de 171 141,92 (173 289,92 € - 2 148,00 €).

### Acquisition d'une licence de débits de boissons ( DE 25 2021)

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir une licence de débits de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie ;
  - de le charger de la recherche d'une licence ;
  - de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cet achat.

### Suppression d'une régie de recettes pour animations festives ( DE 26 2021)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des recettes des animations festives, à effet du 31 décembre 2021.

**Délégations du Maire :**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que, sur la base de la délibération du 11 juin 2020 lui confiant certaines délégations, il n'en a exercé aucune depuis la dernière séance du conseil municipal.

**Questions diverses**

**Ecoles fermées** : J. PLAZANET précise que les écoles sont fermées sans aucun enfant accueilli.

**Associations** : F. DUCHER indique que l'accueil des présidents des associations se poursuit.

**Site Internet** : Th. VIGOUROUX indique que le site de la commune sera bientôt opérationnel.

**Parcelle Château Cocu** : J. CUBIZOLLES informe que cette parcelle sera nettoyée avant l'été par le Département.

**Voie verte** : J. CUBIZOLLES relate la réunion qui a eu lieu récemment avec les agriculteurs.

**SICTOM** : F. HILLAIRE relate l'assemblée générale de ce syndicat et plus particulièrement la mise en place de composteurs collectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.